



Refus de visite et droit parentale

Par **corailler jean philippe**, le **15/12/2009** à **19:03**

Bonjour, je vous ecris dans l'espoir de trouver une solution de droit parentale ,j ai un enfant de onze mois qui vit chez sa mère. mais je n'etais ni mariée ni en concubinage avec celle ci , apres deux ans de relation , la mere refuse tout contact avec mon fils dont des nouvelles ni visites ni droits parentales . je ne connais pas mes droits en cette circonstance , j'ai donc besoin de votre aide pour trouver la meilleure solution .rnsalutation distinguées

Par **Marion2**, le **15/12/2009** à **19:08**

Bonsoir,rnrnSi vous avez reconnu cet enfant, vous pouvez saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la mère.rnrnLe JAF statuera sur un droit de visite et d'hébergement et le montant d'une pension alimentaire.rnrnUn avocat n'est pas obligatoire.rnrnCordialement.rnrnMarion

Par **corailler jean philippe**, le **15/12/2009** à **21:01**

merci marion pour ces renseignements importants